

Pour une rentrée dans l'action



1 Les réformes dévoilées depuis fin mai et le vote de la loi sur la réforme du secteur ferroviaire confirment la détermination du gouvernement à mettre en œuvre son programme néolibéral. Les menaces sont fortes contre le système de protection sociale. La réforme des retraites entraînera une baisse des pensions et remettra en cause le système de répartition avec des reculs graves concernant la pension de réversion frappant ainsi les plus fragiles, particulièrement les femmes. Le rendez-vous salarial du 18 juin 2018 en a été une confirmation pour les fonctionnaires : le ministère des finances maintient le blocage du point d'indice poursuivant l'érosion de notre pouvoir d'achat. Dans notre secteur, les salaires stagnants et la détérioration des conditions de travail rendent nos métiers de moins en moins attractifs. En Île-de-France, les rectorats n'arrivent même plus à recruter des contractuel-le-s. Les annonces sur le paritarisme traduisent les véritables intentions de la majorité : ôter aux organisations syndicales le regard sur toutes les opérations individuelles concernant les fonctionnaires. A quoi servent ces vérifications par les commissaires paritaires du SNES, seul syndicat à siéger dans toutes les instances de gestion de carrière ? Les CAPA de la classe exceptionnelle de juin 2018 le démontrent : les élu-e-s du SNES Créteil ont obtenu des modifications des projets de l'administration afin que le plus grand

nombre de collègues retraitables soit promu. Depuis qu'ils ont eu connaissance du projet de loi et des projets gouvernementaux (transferts des personnels des Dronisep, des affectations des PsyEN en EPLE et de la fermeture des CIO), les PsyEN et les DCIO se sont mobilisés pour informer les équipes d'établissements, les parents d'élèves, les député-e-s, interpellent le ministre et ses conseillers, les recteurs. Loin d'élever le niveau d'ambition ou de lutter contre les inégalités sociales et scolaires, cette loi est dangereuse et rétrograde. ParcourSup, circulaire « superpouvoir au professeur principal » en préparation, baccalauréat 2021, réforme de la voie professionnelle, tous ces projets visent à faire accepter aux élèves la place qui leur sera assignée dans la société en fonction de leurs résultats scolaires, leurs origines sociales et géographiques. L'été sera porteur d'autres annonces : le gouvernement veut remettre à plat la carte de l'éducation prioritaire et modifier les programmes de collège alors que les enseignant-e-s sont toujours sous le coup de la réforme des collèges de 2016. Nous vous tiendrons informé-e-s très rapidement. Les actions construites dans les prochaines semaines nous permettront de défendre nos mandats sur l'école, le plan de rattrapage des salaires, la défense de la fonction publique, la protection sociale de haut niveau pour toutes et tous.

◆ EMILIE CLAIR, MARTINE CLODORÉ, MATHIEU LOGOTHÉTIS

Faire respecter les droits des TZR



« Nous réclamons un redécoupage des ZR à taille humaine. »

2 La phase d'ajustement du 09 au 12 Juillet 2018 constitue le groupe de travail pour affecter les TZR, sur des postes à l'année prioritairement et non sur des remplacements de courte et moyenne durée, avec une bonification pour prioriser les reconductions. Comme les années précédentes, la pénurie de TZR sera compensée par le recrutement massif de non-titulaires. Chaque TZR a formulé 5 préférences. Le SNES Créteil a obtenu que les collègues affecté-e-s en extension sur zone de remplacement qui n'ont pu saisir de préférences, puissent les adresser par mail (ce.dpe@ac-creteil.fr) ; elles seront acceptées jusqu'au 27 juin. Transférez-nous le mail afin que nous suivions votre dossier en commission. Depuis trois ans, la réduction du nombre de GEO pour le 93 et le 94 restreint les possibilités de préférences géographiques : nous avons toujours contesté cette décision et nous réclamons un redécoupage des ZR à taille humaine. Le SNES Créteil organise une réunion d'accueil à destination de tous les collègues entrants dans l'académie le samedi 30 juin de 9h30 à 13h00 à la bourse du travail de Paris <https://creteil.snes.edu/Bienvenue-dans-l-academie-et-sur-vos-nouveaux-postes-reunion-d-accueil-le-30.html>. Pour toutes questions, contactez-nous à l'adresse : tzt@creteil.snes.edu

◆ ADRIEN BERCHER, HÉLÈNE BOYER

Réforme des ESPE : un remède pire que le mal ?

3 On savait que le ministère s'attaquerait à la formation initiale. Le référé de la Cour des Comptes publié début juin lui a permis de lancer ses premières pistes confirmant les rumeurs persistantes.

La grande idée de M. Blanquer est donc un concours en deux temps avec des épreuves écrites à bac+3 et un oral à bac+5. Un décalage de deux ans afin d'utiliser les admissibles comme des vacataires à faible coût, d'autant plus corvéables que leur bonne volonté serait sanctionnée par des épreuves orales plus professionnelles que disciplinaires.

Quant au stage à mi-temps après l'admission, il est largement menacé si les moyens alloués aux ESPE se concentrent sur les deux années entre écrit et oral.

S'il s'agissait de lutter contre la crise de recrutement et d'améliorer la formation des futur-e-s enseignant-e-s, les objectifs seraient louables. Mais ce n'est pas du tout le cas !

Loin d'une entrée progressive dans le métier, cette entrée se fera par la précarité déjà expérimentée sous la forme des EAP (Étudiants Apprentis Professeurs).

Cette réforme ne sera qu'une étape supplémentaire vers un management individualisé, renvoyé à l'arbitraire des rapports hiérarchiques locaux. L'avenir de la formation initiale est donc notre affaire à toutes et à tous.



◆ RAPHAËL ANDERÉ



ParcourSup, quel bilan ?

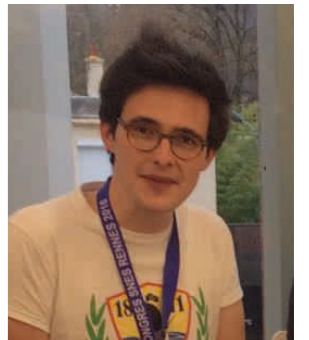
4 Sans surprise, ParcourSup n'a pas résolu le manque de places dans le supérieur. Vantant le système, le ministère communique chaque jour l'état des propositions au niveau national mais le Rectorat de Créteil ne fait pas de même et pour cause : des candidat-e-s n'accéderont pas à certaines facs malgré leur bon dossier scolaire à cause de leur établissement d'origine. Deux enquêtes académiques menées par le SNES Créteil montrent que ParcourSup est particulièrement discriminatoire pour les séries technologiques et les départements de la périphérie parisienne. Le 20 juin, sur les 1200 inscrit-e-s d'Aubervilliers et de La Courneuve, 40,1% étaient sans proposition ou voyaient tous leurs vœux refusés, contre 21% en moyenne nationale le même jour. Avec le système de vœux non classés, com-

ment savoir si le « oui » attendu correspond à un projet véritable des élèves ? Beaucoup ont dû accepter un vœu mais attendent toujours une réponse plus conforme à leurs choix. La phase complémentaire de ParcourSup commence mais le nombre de places est insuffisant. Les inscrit-e-s au bac toutes séries confondues ont augmenté de 5% cette année au niveau national, et de 7% dans notre académie. Sur Créteil, 700 élèves seraient déjà passé-e-s en commission académique. Que va proposer le recteur ? 450 places en BTS seraient créées, mais financées comment ? Dans quels lycées ? Avec quels profs ? ParcourSup, réforme du lycée, casse du bac... Le SNES poursuivra son action contre ces attaques tout au long de l'année scolaire à venir.

◆ MARTINE CLODORÉ, CATHERINE ROUSTAN

93 : toujours moins de moyens

5 En Seine-Saint-Denis, la rentrée 2018 s'annonce tendue. La question du bâti, particulièrement en lycée, et des conditions d'accueil des élèves, est préoccupante ; les dotations horaires des établissements sont insuffisantes pour compenser la croissance démographique (1 500 heures pour 2 000 élèves en plus). Le besoin d'enseignant-e-s et l'ouverture de trois collèges à la rentrée auraient dû entraîner une augmentation significative des postes. Or, il n'y aura que 47 créations de postes sur le département, dont aucun poste de CPE. En lieu et place de postes pérennes garantissant la stabilité des équipes pédagogiques, les HSA ont augmenté et des enveloppes d'HSE exorbitantes ont été distribuées avec libéralité pour financer le programme « Devoirs faits ». C'est d'autant plus inacceptable que dans le même temps les classes d'accueil (UPE2A), les ULIS et les dispositifs relais font face à une saignée horaire sans précédent. Le constat est sans appel : en Seine-Saint-Denis, le service public d'éducation continue d'être attaqué de manière indigne et cruelle. Le SNES exige des dotations horaires supplémentaires pour les établissements qui en ont besoin et un périmètre plus large de l'éducation prioritaire. Le SNES-FSU continuera à soutenir les mobilisations des établissements qui se battaient légitimement pour obtenir des moyens, pour ne pas sortir de l'EP ou pour y entrer.



« Les UPE2A, les ULIS et les dispositifs relais font face à une saignée horaire. »

◆ GRÉGORIE THUIZAT



Attaques contre le paritarisme : le SNES dit non !

7 Vendredi 25 mai, le gouvernement a présenté un projet de réorganisation de la fonction publique, visant à retirer aux commissions paritaires (CAP) l'ensemble du contrôle des carrières individuelles des fonctionnaires. Les CAP perdraient leurs compétences sur les mutations, les promotions, les détachements, les congés de formation ou les sanctions. Elles seraient simplement informées des choix de l'administration. Le gouvernement s'attaque ainsi au statut de la fonction publique. Les fonctionnaires n'auront plus aucune garantie que leurs droits, attachés à leurs corps et à leurs statuts, seront bien respectés. Cette mise en place d'une gestion managériale, basée uniquement sur les avis non-motivés des chef-fe-s de service, soumettra l'ensemble des fonctionnaires aux politiques menées. C'est la fin des grands équilibres définis en 1945 puis en 1983, avec l'actuel statut de la fonction publique. Pourquoi défendre les CAP ? Les représentant-e-s du SNES mènent un travail technique important, rendu possible par son grand nombre d'élu-e-s. Ils/elles expriment des revendications durant les séances de travail. Le SNES, dans l'académie, a ainsi défendu ces dernières années l'accès des 11èmes échelons à la hors-classe, l'affectation dès que possible des TZR sur les BMP, l'accès des collègues proches de la retraite à la classe exceptionnelle, le respect absolu des règles du mouvement par le rectorat lors des mutations intra-académiques. Il a lutté efficacement contre les abus de certain-e-s chef-fe-s d'établissement dans leurs appréciations ou leurs notations administratives. Ces avancées n'auraient pas été possibles sans l'accès aux décisions de l'administration. Par la suppression des CAP, le gouvernement confirme sa volonté de démanteler toutes les protections dont bénéficient les individus dans notre société.



♦ MATHIEU LOGOTHETIS

Retraites : attention danger !



6 Le Président de la République annonce une nouvelle réforme des retraites et une pseudo-consultation pilotée par J.P. Delevoye. Après les réformes de 1993, 2003 ou 2010 qui, en changeant les paramètres (âges de départ, nombre d'années, décote...), ont abouti à nous faire travailler plus longtemps pour une pension de retraite plus faible, cette réforme vise à instaurer un régime par points. Le système actuel par répartition est un des piliers de la protection sociale mise en place à la Libération : il met en œuvre la solidarité intergénérationnelle. Dans un système par points, chacun-e serait responsable de sa propre retraite qui ne serait plus calculée sur l'indice obtenu pendant au moins 6 mois mais sur l'ensemble des points cotisés. Dans la Fonction Publique, c'est la négation du principe de carrière. C'est aussi la remise en cause du statut car, actuellement, la pension est assimilée à une continuation du traitement ; elle vise à garantir « en fin de carrière à son bénéficiaire des conditions matérielles d'existence en rapport avec la dignité de sa fonction » (article L1 du code des pensions). Le non-dit de la réforme annoncée porte sur le niveau de vie des futur-e-s retraité-e-s et sur la part des richesses que notre pays veut attribuer à plus du quart de ses citoyen-nes. En décidant de geler cette part autour de 12 points de PIB, alors que le nombre de retraité-e-s va augmenter considérablement, le résultat inéluctable sera la baisse des pensions. Le SNES-FSU propose au contraire de développer les mécanismes de solidarité, de réduire les inégalités hommes-femmes, de maintenir des retraites de haut niveau en recherchant des financements adéquats. C'est le combat que nous aurons à mener ensemble, actifs-ves et retraité-e-s, dans les mois à venir.

♦ JEAN-BERNARD SHAKI, POUR LE SECTEUR RETRAITÉ-E-S

Vos rendez-vous

▲ 6 juillet CAPA titularisation agrégé-e-s CAPA hors classe certifié-e-s	▲ Le 5 et le 12 septembre Accueil des non titulaires au rectorat	Bonnes vacances à toutes et à tous !
▲ Du 10 au 13 juillet Affectation des TZR Phase d'ajustement	▲ 6 septembre Assemblée Générale des S1	
▲ Du 17 au 20 juillet Affectation des stagiaires	▲ 17 octobre Stage AED de Paris, Créteil, Versailles	

Journal bimestriel
Prix : 2 euros
Abonnement : 10 euros
Directrice de publication :
Martine Clodré
Relecture : Odile Marais
Graphisme : © Anne Vergoli
Maquette : SNES-FSU Créteil
Imprimerie : cava Expressions2
114 rue de Meaux 75190 Paris
CPPAP 0921506180
ISSN 275-9352 n°2016-9

snés fsu U.

SNES-FSU Créteil - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cx
Tél. 01.41.24.80.54

SNES-FSU Créteil Le Journal



1 L'ACTUALITÉ Pour une rentrée dans l'action	2 LES PERSONNELS Faire respecter les droits des TZR	3 LES PERSONNELS Réforme des ESPE : un remède pire que le mal ?	4 LE MÉTIER Parcoursup, quel bilan ?
5 LE MÉTIER 93 : toujours moins de moyens	6 LA VIE DU SNES Retraites : attention danger !	7 À VENIR Attaques contre le paritarisme : le SNES dit non !	8 À VOS AGENDAS Vos rendez-vous